Animateur : M. Laurent Fouché

Membres présents : Mme Véronique Autexier,
M. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Manuel Pinaud, Bruno Renon.

Membre excusé : Néant

Membre invité : Néant

Membre absent : Néant

Invité absent : Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n°5 du 13/09/2023,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des forfaits
- Report des rencontres
- Organisation de la Coupe de la Charente

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

Formalités : La Commission entérine la validation du PV n°5 du 13/09/2023.

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des « Forfaits » du 09 et 10 septembre 2023

- **D4**
  Poule E : AS Brie 3 du dimanche 10 septembre 2023 (forfait général)

Suite au forfait général de l'AS Brie 3 (D4 - Poule E) du 10 septembre 2023, l'équipe de L'AS Brie 4 (CR7 - Poule A) est déclaré forfait général, en application des articles 130 des RG de la FFF, 19.7 des RG de la LFNA et 26.9 des RG du District.

Le club concerné sera débité de **70 Euros** en application des tarifs Généraux

- **D5**
  Poule C : FC Aubeterre 2 du dimanche 10 septembre 2023 (1er forfait)

- **CR7**
  Poule C : LA Genté 3 du dimanche 10 septembre 2023 (1er forfait)

Les clubs concernés seront débités de **50 Euros** en application des tarifs Généraux

Décision 01 : La Commission valide ces forfaits

2° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
3ème Division	D	US Châteauneuf - AC Gond-Pontouvre	09/09/2023	**A DEFINIR**	

Décision 02 : La Commission valide ce report

3° - Organisation de la Coupe de la Charente

COUPE DE LA CHARENTE - CREDIT AGRICOLE - TROPHEE MAURICE BRACHET

67 Engagés

30 septembre - 01 octobre 2023	1er tour	4	Matchs avec	8	Équipes				
25 - 26 novembre 2023	2ème tour	31	Matchs avec	62	Équipes	dont	58	Exempts	B
06 - 07 janvier 2024	3ème tour	16	Matchs avec	32	Équipes		1	Exempt	A
24 - 25 février 2024	1/8ème Finale	8	Matchs avec	16	Équipes				
30 - 31 mars 2024	¼ de Finale	4	Matchs avec	8	Équipes				
20 - 21 avril 2024	½ finale	2	Matchs avec	4	Équipes				
01 juin 2024	Finale	1	Match avec	2	Équipes				

1er tour : FC Aubeterre, JS Basseau 2, FC Confolens 2, JS Garat, AMS Soyaux 2, FC Rouillac, FC St Hilaire, CA St Même les Carrières.

Exempts B : US Abzac, Angoulême St Martin US, US Anais, AS Aigre, Alliance Foot 3 B 2, CS Angoulême Leroy 2, AS Bel-Air, US Bouex, AS Brie, FC Brigueuil, FC Chabanais, ES Champniers 2, US Châteauneuf, AS Chazelles, AS Claix/Blanzac, UA Cognac 2, US Chasseneuil, FCCL 2, ES Elan Charentais, ENT Foot 16, ES Fléac, FC Fontafie, FC Genac Marcillac Gourville, LA Genté, AC Gond-Pontouvre, JS Grande-Champagne, FC Haute-Charente, FCC Isle d'Espagnac, Jarnac Sports 2, ES Javrezac, CO La Couronne, FC La Roche Rivières 2, US Lessac, CR Mansle, AS Merpins 2, AS Mons, USA Montbron, ES Montignac, AMJ Montmoreau, ET.S Mornac, SC Mouthiers, ES Nercillac/Réparsac, FC Nersac, GSF Portugais, AMS Puymoyen 2, FC Roullet, OFC Ruelle, JS Sireuil 2, FC St Fraigne, CS St Michel, Stade Ruffec 2, AL St Brice, ENT St Séverin/Palluaud, AMS St Yrieix 2, FC Sud-Charente, UAS Verdille, ASFC Vindelle 2, AS Voeuil et Giget.

Exempt A : ES Linars

Calendrier du 1er tour :

4 matches avec 8 équipes

La Commission procède à la constitution des groupes géographiques, puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.
Compte tenu de l'engagement de l'US Châteauneuf en Coupe Nouvelle Aquitaine, la Commission procède à son remplacement par le FC St Hilaire de Barbezieux, après tirage au sort.
Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 01 octobre 2023 à 15h00 ou le samedi 30 septembre 2023 à 20h00 pour les terrains équipés d'un éclairage classé.
En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (pas de prolongation).
Les arbitres seront désignés par la C.D.A.
Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

Les rencontres du 1er tour :

- AM.S Soyaux 2 - JS Basseau 2
- JS Garat - FC Confolens 2
- CA St Même les Carrières - FC Rouillac
- FC St Hilaire de Barbezieux - FC Aubeterre

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

3° - Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de L.A Genté du samedi 09 septembre 2023 - Pris note

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°5 du 13/09/2023	Validé	-	-
1	Etude des forfaits du 09 et 10 septembre 2023	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
3	Tirage au sort du 1er tour de la Coupe de la Charente	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 20/09/2023

La prochaine réunion est fixée au mercredi 27 septembre 2023 à 17h15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché

Le Secrétaire de séance
Philippe Brandy